Canada

MANIFESTE

Du Très Honourable

SIR WILFRID LAURIER

Addressé

Au Peuple Canadien

le 5 novembre, 1917

English translation pamphlet no. 4623 vol. II

A C 321
A7
1917
(25)

Manifeste du Très Honorable Sir Wilfrid Laurier

ADRESSÉ LE 8 NOVEMBRE, 1917, AU PEUPLE CANADIEN.

Les brefs d'une élection générale ont été lancés.

Un peuple libre doit être consulté à des périodes fréquentes et régulières; c'est son droit, et c'est pour respecter ce droit que la Constitution pourvoit à une élection générale tous les cinq ans. Cependant, de l'assentiment des deux partis, l'existence du Parlement qui avait été élu en 1911 a été prolongée d'un an, car il était indéniable que le pays désirait avant tout éviter une élection en temps de guerre.

On croit généralement que si, répondant à l'invitation du Premier Ministre, j'avais accepté d'entrer dans son gouvernement, une nouvelle prolongation aurait été possible. Cette idée, très répandue, est absolument fausse: A l'invitation qui m'était faite, se joignait cette stipulation que le gouvernement de coalition passerait une mesure de conscription, puis en appellerait au pays; l'élection était donc, de toutes façons, inévitable.

Le gouvernement qui vient d'être reconstruit, —ce soi disant—gouvernement de coalition, demande maintenant l'appui du pays. Six membres du parti libéral, dont quelques-uns sont de mes amis intimes, ont consenti à devenir membres de l'administration; ils ont déjà soumis au public le programme qu'ils se proposent de suivre. Mais ce programme n'indique nullement que les membres libéraux de l'administration aient réussi à persuader à leurs collègues qu'ils devaient adopter les mesures jugées essentielles, non seulement pour remporter la victoire, mais pour assurer, en tous temps, la prosperité du pays.

Le manifeste du gouvernement.

La plupart des articles dont se compose le manifeste du gouvernement, sont de simples lieux-communs, ressassés et surannés, extraits du programme conservateur de 1911, oubliés après l'élection, et tirés de l'oubli pour une élection nouvelle. Il y a notamment la promesse d'économie dans les dépenses publiques, la promesse de la réforme du service civil, deux réformes que l'Opposition aurait été trop heureuse d'appuyer au dernier Parlement, si le gouvernement lui en avait fourni l'occasion.

L'Immigration.

Une de ces promesses mérite une attention spéciale, c'est "Une politique d'immigration énergique et progressive." Ce sera là peut-être, la question la plus importante d'après guerre. Que l'on développe, en effet, les immenses ressources de ce pays, et nous pourrons, sans faiblir, supporter les lourds fardeaux qui s'accumulent et dont le peuple canadien devra nécessairement se charger. Mais ce développement exige avant tout un rapide accroissement de la population, d'où la nécessité d'une politique d'immigration énergique et progressive. Or, il est notoire que le gouvernement, en retirant le droit de vote à un grand nombre de citoyens canadiens naturalisés, a compromis sérieusement les effets de cette politique. Cette violation de la parole donnée nuira sans doute beaucoup à l'immigration surtout quand on comparera la conduite du gouvernement canadien à celle des Etats-Unis, ou les citoyens naturalisés n'ont été soumis à aucune indignité de ce genre.

Le Chemin de Fer Canadien-Nord.

Un article du programme gouvernemental a trait au développement des moyens de transport, mais il est rédigé en termes vagues et ambigus. On n'y trouve aucune mention de l'achat du Canadien Nord, et cependant ce sujet n'a pas été entièrement couvert par la législation de la dernière session, et l'un des devoirs du Parlement, à sa prochaine session, sera de le remettre l'étude

La loi votée à la dernière session contient un article significatif: le Gouvernement se rend acquéreur des actions de la compagnie, représentant une valeur supposée de $60,000,000. Or il n'y a jamais eu un dollar de payé pour ces actions, les experts employés par le gouvernement pour évaluer l'entreprise, des hommes d'une haute compétence, ont fait rapport qu'elles n'avaient pas la moindre valeur.

Et cependant, voici le gouvernement qui prend sur lui de désigner une commission d'arbitres pour fixer le prix à payer pour cette propriété, que ses experts ont déclarée ne rien valoir.

L'Opposition demande que le rapport de ces arbitres, quel qu'il soit, soit présenté au Parlement pour être examiné. Cette proposition a été rejetée, mais nous n'en resterons pas là, car c'est le droit du peuple de déclarer que

cette affaire ne peut être close par l'action d'un Parlement moribond, et que toute cette question doit être référée au nouveau Parlement pour être réglée par lui.

La Situation économique.

Il était tout naturel de s'attendre à ce que le gouvernement prit sérieusement en considération la situation économique du pays qui, de l'aveu de tous, est critique. Je n'y trouve aucune allusion dans son programme; il n'y a que la promesse vague de "mesures propres à empêcher les profits excessifs, interdire les accaparements, et réduire la cherté de la vie en empêchant la formation de monopoles qui tendent à élever les prix." Mais les problèmes économiques demandent à être abordés immédiatement, non pas par des phrases vagues et générales, mais par des propositions vigoureuses et pratiques.

Les prix de toutes les marchandises n'ont cessé de monter depuis le commencement de la guerre. Subvenir aux besoins de la famille devient de jour en jour un problème de plus en plus alarmant pour toutes les catégories de salariés et pour tous ceux dont le revenu est limité ou même modéré. On nous dit que c'est là la conséquence naturelle de la guerre, mais cette réponse est insuffisante. Ne sait-on pas que le blé et le bacon, pour ne parler que de ces deux marchandises, se vendent plus cher au Canada qu'aux Etats-Unis? N'est-ce pas là une prueve que les prix au Canada sont grossis par des agissements qui n'ont absolument rien à voir avec la guerre, ou qui peut être se servent de la guerre comme prétexte? En réalité, les causes principales de cette hausse vertigineuse des prix sont précisément celles qui sont mentionnées dans le manifeste du gouvernement, c'est-à-dire les profits excessifs, les accaparements, et les machinations des spéculateurs. Puisque le gouvernement sait où est le mal, qui donc l'empêche de le supprimer, et de le supprimer définitivement? Les remèdes sont à sa portée et j'expose ici la politique à suivre.

La réforme du tarif.

Aucune mesure tendant à réduire la cherté de la vie ne peut avoir d'effet tant que le tarif n'aura pas été réformé, tant que ces marchandises qui sont l'objet de ces profits excessifs, de ces accaparements et de ces machinations ne seront pas détaxées. C'est là une réforme évidente, fondamentale, et au sujet de laquelle je ne trouve pas un seul mot dans le manifeste du gouvernement. Bien au contraire, les membres du gouvernement actuel ont même été jusqu'à annoncer que toutes les questions relatives au tarif, doivent attendre que la guerre soit terminée.

Convaincu que la production des vivres est l'un des moyens par lesquels le Canada peut le mieux contribuer à remporter la victoire, je propose, si je suis chargé de l'administration du pays, de supprimer immédiatement les entraves qui s'opposent au développement de l'agriculture.

Depuis le commencement de la guerre, le gouvernement a décrété une hausse de tarif de 7½ pour cent sur toutes les marchandises importée venant de pays en dehors de la Grande-Bretagne, et de 5 pour 100 sur toutes les marchandises venant de la Grande-Bretagne. Je supprimerais immédiatement ces deux taxes sur les marchandises de tous les pays, à l'exception de ceux avec lesquels nous sommes en guerre. Dans les conditions actuelles, il n'y a pas à douter que ces surtaxes retardent, plutôt qu'elles ne favorisent, la production au Canada, et il est certain qu'en dernier ressort, c'est le consommateur qui les paie. Cette surtaxe sur les marchandises venant de la Grande-Bretagne, imposée à l'époque même où le commerce anglais luttait péniblement contre les conditions défavorables résultant de la guerre, était un acte hostile et inutile de la part du Canada envers la mère-patrie. Elle grève lourdement et injustement le commerce actuel et devrait être supprimée sans retard.

Pour favoriser encore plus la production agricole, j'accèderais immédiatement aux requêtes des cultivateurs de l'Ouest, en supprimant les droits sur les machines essentielles, agricoles et autres. Je m'occuperais également de la réforme du tarif—une réformé générale et bien conçue, tendant à développer la production et à venir en aide au consommateur.

Le contrôle des vivres et des prix.

En ce qui concerne la cherté de la vie, je prendrais des mesures rigoureuses pour faire mettre sous le contrôle gouvernemental toutes les fabriques de denrées alimentaires, pour que ces denrées pussent être vendues à des prix fixés par le gouvernement, comme l'a fait la Grande-Bretagne. Il faudrait, pour cela, s'entendre avec la direction de ces fabriques, leur laisser un intérêt raisonnable sur leur capital, et des profits nets, justes et suffisants, afin que le consommateur ordinaire puisse se procurer sa nourriture au meilleur prix possible. Si cette entente était impossible, je n'hésiterais pas à réquisitionner toutes les fabriques de denrées alimentaires.

Et ce n'est pas tout: Le gouvernement est investi de pouvoirs qu'il pourrait et qu'il devrait employer pour réduire le prix de toutes les marchandises. N'est-ce pas déja ce qu'il a fait dans le cas du papier d'imprimerie?

En effet, au mois de février dernier, en vue de fournir aux éditeurs des journaux canadiens du papier d'imprimerie à un prix raisonnable, le Ministre des Douanes était autorisé, par décret ministériel, à fixer la quantité et le prix du papier d'imprimerie en feuilles et en rouleaux, fourni par les manufacturiers aux éditeurs canadiens.

Par ce décret, le gouvernement obligeait les fabricants de papier d'imprimerie, sans tenir compte de leur protestation, à fournir du papier aux éditeurs et aux journaux au prix qu'il jugeait raisonnable. Si le gouvernement peut ainsi régler le prix du papier, pourquoi s'en est-il tenu là? Pourquoi n'est-il pas également venu en aide aux centaines de milliers de ménagères anxieuses, en réduisant les prix de toutes les denrées qui font de la cherté toujours

oissante de la vie, l'un des problèmes les plus pressants et les plus dangereux de tous ceux que nous sommes appelés résoudre?

Le profitage.

Une des premières choses à faire, si nous voulons remporter la victoire est de mettre fin au profitage sur le matériel de guerre, profitage que le gouvernement a délibérément encouragé pour l'avantage de ses partisans. Un des premiers devoirs de mon administration sera d'assurer au pays qui paie ce matériel, le surplus des profits exorbitants que réalisent actuellement les profiteurs. Je n'hésiterais pas, au besoin, pour mettre immédiatement fin au profitage, à suiver l'exemple de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire à prendre le contrôle des fabriques qui sont orbitants que réalisent actuellement les profiteurs. Je n'hésiterais pas, au besoin, pour mettre immédiatement fin au profitage, à suivre l'exemple de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire à prendre le cont ôle des fabriques qui sont engagées dans la fabrication du matériel de guerre, et à les conduire de façon à ce qu'elles laissent à leurs propriétaires un revenu raisonnable sur le capital qu'elles représentent et des profits légitimes suffisants. Je crois que l'un des meilleurs moyens de fournir le matériel de guerre et d'empêcher le pays d'être exploité par les profiteurs, serait d'utiliser tous les ateliers du gouvernement, du moins ceux qui peuvent l'être, à la production, à prix coûtant, et pour l'avantage du pays, de ce matériel de guerre, des navires, etc.

La participation du Canada à la guerre.

On ne saurait trop répéter qu'il était impossible pour les Alliés d'éviter cette guerre, et que nous nous battons pour l'existence même de la civilisation. S'il était besoin d'une nouvelle preuve de ce fait, l'entrée en lutte des Etats-Unis nous la fournirait. Le peuple américain avait longtemps caressé l'espoir que cette épreuve lui serait épargnée, mais l'Allemagne, en violant outrageusement l'un des articles les plus sacrés de la loi internationale, ne lui en laissait plus le choix, il a dû prendre part, lui aussi, à la lutte, contre une puissance qui est devenue l'ennemi commun de l'humanité.

Au début même, pénétrée de l'immensité de cette lutte et de la nécessité où nous sommes de déployer tous nos efforts pour obtenir la victoire, l'Opposition offrit au gouvernement toute l'aide possible. Nous avons donné notre assentiment à toutes les mesures de guerre du gouvernement, sauf lorsque nous étions convaincus que ces mesures seraient nuisibles plutôt qu'utiles.

Cette année, le gouvernement introduisit une loi rendant le service militaire obligatoire, je trouvai qu'il m'était impossible d'approuver cette loi. Et en faisant ainsi, je n'abandonne en rien la détermination que j'ai prise d'aider à remporter la victoire, et que j'ai souvent exprimée, mais j'affirme sans hésitation que l'abandon subit du système volontaire pour la conscription tendra plutôt à retarder la victoire.

N'oublions pas qu'avant la guerre, la conscription était inconnue dans tous les pays britanniques. Partout, les peuples britanniques s'enorgueillissent de ce fait que le service militaire obligatoire, le fléau de l'Europe continentale, n'a jamais été admis en Grande-Bretagne et que toutes les guerres de ce pays, même la lutte gigantesque contre Napoléon, se sont faites sur le système purement volontaire.

Il convient cependant de dire que peu d'années avant la guerre, devant l'immensité des préparatifs qui se faisaient dans toutes les nations continentales, la question de l'établissement de la conscription en Grande-Bretagne avait été sérieusement et à maintes reprises discutée devant le Parlement. La mesure introduite à cet effet par le gouvernement n'était donc pas une surprise, le peuple était préparé, et cependant de vives protestations se firent entendre de la part de nombreuses catégories de la population

Mais la conscription a été introduite d'une façon tout à fait différente au Canada; ce fut une surprise générale. Elle n'avait jamais été discutée au Parlement, et la presse s'y était toujours fortement opposée.

En juillet, 1916, un journal important, le 'TORONTO GLOBE', condamnait l'idée même de la conscription. Voici ce qu'il disait dans un article de fond, soigneusement rédigé:

"Le 'GLOBE' a toujours prétendu dans ses colonnes éditoriales que la conscription est une impossibilité
"dans un pays comme le Canada, qu'aucun homme d'Etat responsable, de l'un ou de l'autre parti, capable
"de former ou de conduire un Ministère de guerre canadien, n'oserait proposer le service obligatoire. Le 'GLOBE'
"n'a pas non plus critiqué à l'excès le gouvernement Borden pour n'avoir pas fait plus qu'il n'a fait en faveur
"du recrutement volontaire. Les critiques du 'GLOBE' et des autres journaux libéraux paraissent extrêmement
"indulgentes à côté des déclarations incendiaires du Toronto 'TELEGRAM', du Winnipeg 'TELEGRAM', du
"Montreal 'DAILY MAIL' et d'autres journaux qui n'ont absolument aucune sympathie pour le parti libéral.

Le 27 décembre 1916 le 'GLOBE' reprenait encore cette thèse et s'élevait contre les efforts tendant à faire enrôler les canadiens de force. Il résumait ainsi l'opinion publique:

"Les unions ouvrières sont opposées à la conscription; ce système n'a pour lui que les principaux adversaires
"de toutes les manifestations de la démocratie."

Et le lanuage du gouvernement n'a pas été moins ouvert.

Au cours de la session 1916, lorsque je demandai si l'engagement qu'avait pris le Premier Ministre de lever 500 000 hommes, comportait l'application de la conscription, le Premier Ministre répondit en ces termes:

"Mon Très honorable ami a parlé de la conscription, il a fait allusion à l'idée répandue dans ce pays et ailleurs
"que la conscription pourrait être établie au Canada. Dans les deux ou trois premiers mois de la guerre, j'ai

"clairement déclaré au peuple canadien que nous ne nous proposions pas d'adopter la conscription, et je répète "aujourd' hui solennellement cette déclaration."

Mes propres déclarations sur ce sujet furent également solennelles et sans réserve. Qu'il me soit permis de rappeler que pendant toute la campagne de 1910 et 1911, l'alliance nationaliste-conservatrice, qui s'opposait à la politique navale du gouvernement libéral de l'époque, affirmait que ce système entrainerait la conscription. Répondant à cette assertion, je donnai à maintes reprises l'assurance au public que, quelles que fussent les circonstances, la conscription ne suivrait jamais l'adoption de notre système. A maintes reprises également, depuis le commencement de la guerre actuelle, j'ai déclaré que la conscription ne devait pas être introduite au Canada. Telle était mon attitude lorsque le gouvernement changea de programme et introduisit sans aucun avertissement la loi du service militaire.

Il n'était ni sage, ni prudent, ni utile d'imposer une mesure aussi draconienne à un peuple qui n'était pas préparé et qui avait tant de fois reçu l'assurance du contraire. Elle nous fournira peut-être des hommes, mais elle n'infusera pas, dans tout le corps de la nation, cet esprit d'enthousiasme et de détermination qui est plus de la moitié de la bataille. Elle ne fera que provoquer et aviver les dissensions lorsque l'unité de dessein serait essentielle.

Je sais parfaitement que les opinions que j'exprime ne sont pas universellement acceptées, même dans le parti auquel j'appartiens, mais je ne prétends pas moins que l'emploi de la force, là où l'on n'a pas encore eu recours aux méthodes de persuasion, n'est pas d'une saine politique, et j'en appelle, sous ce rapport, au jugement impartial de tous les Canadiens.

En combattant la politique de la conscription, tout ce que je demandais c'était qu'une mesure d'une telle gravité ne fût pas appliquée par le Parlement sans un appel au peuple. Je recommandai un referendum, parce que le referendum est le moyen le plus perfectionné et le plus moderne de consulter le peuple, sans les complications inséparables d'une élection générale. Les unions ouvrières demandaient également ce referendum; ma requête fut repoussée.

J'en appelle avec la plus grande confiance au sain jugement du peuple; je prétends que l'introduction de la conscription à ce moment, et de la manière que je viens de dire, est une grave erreur, si l'on se rappelle que l'objet suprême aurait dû être et devrait être encore, de nous assurer la collaboration active de toutes les catégories de la population dans la tâche que nous devions assumer. L'objection fondamentale que présente le système de conscription proposé par le gouvernement, c'est qu'il ne s'applique qu'aux hommes, et qu'il laisse entièrement de côté la richesse, les ressources et les services de tous les individus, autres que ceux rentrant dans la limite d'âge prescrite par la loi du service militaire. L'injustice de ce système est manifeste. L'homme qui offre volontairement ses services, qui offre sa vie dans la défense de son pays, a droit à la première considération. Ceux qu'il faisait vivre et qui consentent à se séparer de lui, ont après lui le premier droit à la sollicitude de l'Etat. Je crois qu'un système donnant au soldat et au marin la première place dans la considération de l'Etat, obtiendrait tous les hommes nécessaires pour combattre les batailles de l'Etat, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à la conscription. C'est le système que j'adopterai si j'arrive au pouvoir. Mon premier devoir sera de rechercher les hommes les plus capables du pays, les hommes ayant le don de l'organisation et représentant toutes les catégories de la population, et je les inviterai, quelque lourds que soient les sacrifices d'intérêt personnel qu'ils aient à faire, à se joindre à moi dans la formation d'un Cabinet dont le premier but sera de trouver les hommes, l'argent et tous les accessoires nécessaires pour procurer l'aide la plus complète à nos héroiques soldats au front, et permettre au Canada de continuer à faire sa superbe part pour remporter la victoire.

Quant à la loi actuelle du service militaire, j'en suspendrai l'application jusqu'à ce que le peuple ait eu l'occasion de se prononcer par un referendum. Je m'engage à soumettre la loi au peuple et à suivre avec mes lieutenants le désir que la majorité de la nation aura exprimé.

Je créerai en même temps une organisation efficace en vue du recrutement volontaire, car il est indéniable que le système volontaire, spécialement dans Québec, n'a pas été l'objet d'un essai loyal, et qu'un essai loyal recevrait, de la part d'un peuple généreux, une prompte réponse qui remplirait nos régiments d'hommes pleins de bonne volonté et d'enthousiasme et qui ferait disparaître de notre vie politique l'un de ses problèmes les plus troublants, car aucun Canadien loyal ne peut voir sans la plus grave appréhension, un Canada désuni dans cette heure critique de notre histoire.

Ce n'est pas répondre à ces assertions que de dire, comme on le dit souvent, qu'il nous faut adopter la conscription ou 'tout lâcher.' Un exemple concluant montre toute la fausseté de cette déclaration. L'Australie a rejeté la conscription, mais elle n'a pas tout lâché, l'Australie est encore dans l'arène et combat toujours sous le système volontaire. La nécesité d'organiser la nation de façon à utiliser au maximum toutes les ressources et toute la population du Canada dans la poursuite de la guerre, devient tous les ans de plus en plus évidente. Aujourd'hui, après l'épuisement que la guerre a causé dans l'ancien monde, la Grande-Bretagne et ses alliés demandent plus que jamais des vivres, des navires et du charbon. Nul pays ne dispose pour fournir à ces besoins impérieux de plus vastes ressources que le Canada. De vigoureux efforts seraient nécessaires pour développer la production jusqu'aux dernières limites. Je suis prêt, pour répondre à ces besoins, à prendre, indépendamment des mesures déjà adoptées, tous les moyens nécessaires pour augmenter, doubler et quadrupler la production de tout ce qui peut être nécessaire aux

armées en marche et combattantes.

La part de Québec dans la guerre.

M. Crothers, le ministre du Travail, disait dernièrement à Saint Thomas que si Québec avait fait son devoir, comme les autres provinces, nous aurions fort bien pu nous passer de la loi du service militaire.

Mais qui donc est responsable si Québec est resté en arrière des autres provinces en matière d'enrôlement? Qui donc, si ce n'est le gouvernement Borden lui-même dont les membres québecquois ont prêché ouvertement, vigoureusement et avec insistance, la doctrine nationaliste: "Le Canada ne doit pas participer aux guerres impériales en dehors de son territoire."

C'est au moyen de cette doctrine lancée pour la première fois en l'automne de 1911, dans le comté de Drummond-Arthabaska, par tout le corps nationaliste, y compris deux des ministres actuels de Québec, que le gouvernement est arrivé au pouvoir. La réciprocité n'était pas la question principale dans Québec, aux élections générales de 1911. Cette question était la politique navale de l'administration, politique sauvagement assaillie par ces mêmes hommes qui partaient de ce même principe "que le Canada ne devait pas participer aux guerres impériales livrées en dehors de son territoire." Et cette doctrine, enseignée sur tous les hustings du pays, répandue par la presse nationaliste aux frais de l'association conservatrice, contribua puissamment à mettre le peuple en garde contre cette participation. Le premier résultat de cette propagande se vit aux bureaux de vote où les libéraux obtinrent 38 sièges, tandis que l'alliance-nationaliste-conservatrice en gagnait 27. Le vote populaire était divisé de'un façon encore plus égale, les libéraux enrégistrant 164,281 votes, et l'alliance conservatrice-nationaliste 159,299. On en vit le deuxième résultat lorsque la guerre éclata et que le gouvernement demanda des volontaires. Le gouvernement récolta ce qu'il avait semé. N'avait-il pas en effet persuadé à la moitié de la province de rejeter cet appel?

Les soldats libérés.

Le plus grand service que nous puissions rendre à ces hommes braves qui ont le premier droit à notre gratitude et à notre sympathie, est de les remettre dans la vie civile, de faire en sorte que chaque homme puisse subvenir autant que possible à ses propres besoins. Voilà une tâche qui demande l'exercice des plus nobles et des plus belles qualités du peuple canadien. Il faudra refaire l'instruction d'un très grand nombre de ces hommes et leur donner une formation technique. Pour ceci la patience et la générosité de la part de l'Etat, jointes à une intelligence sympathique des circonstances, une expérience pratique, des connaissances scientifiques de la part de ceux que l'Etat appellera à ses conseils, aideront dans une large mesure les soldats libérés à se tirer de la condition dans laquelle la guerre les a placés. Nous arriverons sans doute à résoudre ce problème si nous l'abordons franchement et résolument et si tous ceux qui ont servi outre-mer, nous accordent leur active collaboration.

Un autre devoir nous incombe, un devoir dont il faudra nous acquitter avant celui que nous venons de mentionner. Les mesures qui pourvoient à l'heure actuelle à l'entretien, au soin et au confort des familles des soldats, ne sont ni justes ni adéquates. Mû par le désir de corriger cet état de choses et de faire ressortir ce principe que la dette que la nation doit au soldat et à sa famille, doit être payée par la nation et non pas par l'intermédiaire de la bienveillance et de la charité publique, M. Copp, député de Westmoreland, a présenté à la dernière session du Parlement, pendant l'étude de la loi du service militaire, le vœu bien conçu que voici:

> "Qu'avant d'étudier ce projet de loi, nous songions d'abord à pourvoir d'une façon adéquate aux besoins des "familles des soldats enrôlés pour le service d'outre-mer afin de ne plus être obligés de prélever de l'argent par "souscription publique pour faire vivre ces familles."

Cette résolution fut combattue par le gouvernement; la motion qui le présentait fut repoussée. Mais la nécessité de ces mesures subsiste, une action immédiate est nécessaire pour mettre ces soldats et leur familles à l'abri de tout besoin après que les souscriptions publiques auront cessé, et que le fracas et l'excitation de la guerre se seront évanouis.

La loi des élections en temps de guerre.

Une élection générale devrait être un appel à l'électorat tel qu'il existait avant la guerre; ce n'est qu'à ce titre que l'élection peut être efficace, qu'elle peut satisfaire la conscience publique, et obtenir cet acquiescement à un verdict qui doit être la réponse finale à toutes les questions soumises au peuple.

Mais le gouvernement a repoussé ces institutions fondamentales d'un peuple libre, il a sciemment porté atteinte au principe sacré du droit de vote en abrégeant la discussion, en appliquant brutalement la clôture. Il a délibérément fabriqué une loi électorale avec laquelle il espère remporter la victoire aux polls, victoire passagère pour lui, mais qui fera au pays un mal permanent.

La loi désignée: la "loi des élections en temps de guerre," est un outrage à la justice, à l'honnêteté et au droit.

Elle enlève le droit de vote à certaines catégories de gens dont les membres, depuis les temps les plus anciens de

l'histoire d'Angleterre, ont été exemptés du service militire, et qui, en Grande-Bretagne, n'ont jamais été privés, et ne sont pas actuellement privés de leurs droits de citoyens.

Elle enlève le droit de vote aux hommes que nous avions invités à s'établir dans ce pays, auxquels nous avions promis tous les droits et tous les privilèges du citoyen, qui se fiaient à nos promesses, et qui, sous nos lois, sont des sujets britanniques et des citoyens canadiens. Elle les humilie et les traite avec mépris sous prétexte qu'ils sont nés dans les pays ennemis, en Allemagne et en Autriche, qu'ils pourraient ainsi entretenir une préférence pour leur mère-patrie et se tourner contre leur pays d'adoption. Cette idée est fausse en théorie et rien ne serait plus facile que de le démontrer; il me suffira de faire observer qu'elle est fausse également de fait. Il n'y a eu aucun courant d'émigration venant d'Allemagne, en ces vingt dernières années, et quant à l'Autriche, la presque totalité des émigrants qui sont venus de ce pays, les neuf dixièmes peut-être, ne venaient pas de l'Autriche elle-même, mais des ces provinces slaves tenues de force par l'Autriche, et dont les sympathies sont tout aussi vives et tout aussi profondes contre l'Autriche qu'elles le sont pour les Alliés.

Elle accorde le droit de vote à certaines femmes et le refuse à d'autres. Toutes ces femmes pourront voter qui ont le privilège de compter de proches parents parmi les soldats. Elle refuse le droit de vote à toutes celles qui n'ont pas ce privilège, quoiqu'elles aient embrassé cette cause avec le même cœur que les autres et qu'elles se soient dépensées sans compter pour elles. D'ailleurs, dans cinq provinces du Canada, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie Britannique, les femmes ont été admises au droit de vote. Aux termes de la loi fédérale, que nul sophisme ne peut dénaturer, ces femmes qui sont électeurs dans leur province, le sont également pour le parlement fédéral. Or, la loi votée à la dernière session, les dépouille de ce droit.

Cette loi est vicieuse dans son principe; elle l'est également dans ses dispositions. Il existe, dans la plupart des provinces canadiennes, un système régulier pour la préparation des listes d'électeurs. Aucune plainte contre ce système ne s'est fait entendre en ces vingt dernières années. Mais ce système est également mis de côté et les listes doivent être préparées par une armée de soi-disant énumérateurs qui doivent faire leur travail en toute hâte, dont les pouvoirs sont arbitraires, dont les décisions ne peuvent être vérifiées à temps, et toutes les portes sont ouvertes aux erreurs, à la confusion et à la fraude.

Les membres libéraux du gouvernement réorganisé ont donné leur assentiment à cette loi néfaste ainsi qu'à cette loi du Canadien Nord, et à beaucoup d'autres mesures contre lesquelles ils avaient vivement protesté, et auxquelles leur présence dans le gouvernement n'enlève rien de leur caractère dangereux et injustifiable.

Cette législation répugne à tous les sentiments de la justice et du droit. Elle a pour but et pour effet de décourager et d'étouffer la libre expression de la volonté du peuple et de faire du gouvernement parlementaire une moquerie.

C'est en somme une mesure impudente, ayant pour but d'étouffer la voix du peuple en éliminant systématiquement les candidats libéraux.

C'est mon devoir d'en appeler à tous les amis de la liberté politique dans tous les districts, de les prier de s'organiser immédiatement pour déjouer cette conspiration. Que les masses s'unissent et choisissent leurs propres porte-drapeaux.

Les classes ouvrières.

Si je suis appellé à former un gouvernement, je compte y faire entrer les représentants du commerce, du travail et de l'agriculture, des hommes dont le seul but, en traitant les affaires du pays, sera de consacrer toutes les ressources, toute la richesse et toute l'énergie du pays à la poursuite de la guerre. Nous ne pouvons y arriver qu'au moyen d'une entente loyale entre tous les différents éléments et les intérêts du pays. J'espère avoir dans ce gouvernement un représentant des masses du peuple qui se fera un devoir de les défendre contre les classes privilégiées organisées, qui ont jusqu'ici exercé un contrôle beaucoup trop grand sur le gouvernement de ce pays. Je désire que la masse du peuple ait, dans cette élection, l'occasion de s'exprimer aux polls librement et sans entraves, afin que leur opinion puisse prévaloir dans le nouveau Parlement, et je compte que tous les districts se choisiront des candidats représentant cette plate-forme, pour que le peuple puisse voter pour eux.

Voici les considérations que je soumets à l'appréciation et au jugement de mes concitoyens, de toutes les croyances et de toutes les origines. J'ai jugé qu'il était de mon devoir, plus peut-être aujourd'hui que jamais dans le cours de ma longue vie publique, de parler franchement et sans équivoque sur les problèmes qui se dressent devant nous. Il ne s'agit pas d'obtenir ou de conserver le pouvoir; ce n'est là, en tout temps, qu'une considération secondaire. Le but suprême de cette élection est d'aider dans la lutte gigantesque où nous sommes engagés, de maintenir l'unité de la nation, d'éviter les dissensions et les discordes, qui tenues en échec pendant tant d'années, reparaissent malheureusement aujourd'hui, dangereuses et menaçantes, d'aborder résolument la situation économique en vue d'éviter et de réduire les privations et les souffrances qui ne devraient pas exister dans un pays aussi richement doué par la nature que le nôtre. J'accepterai le verdict de ces élections, quel qu'il soit, sans me laisser éblouir par la victoire, ni abattre par la défaite.